



Chargeant Monsieur **Félix T. HESSOU**, Ministre de l'Intérieur et de la Sécurité Publique, de l'intérim de Monsieur **Issa Démonlé MOKO**, Ministre de la Décentralisation, de la Gouvernance Locale, de l'Administration et de l'Aménagement du Territoire pour compter du 19 au 21 février 2008 .

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT**

- Vu** La loi n°90-032 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** La Proclamation le 29 mars 2006, par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 19 mars 2006 ;
- Vu** Le Décret n°2007-540 du 2 novembre 2007 portant Composition du Gouvernement ;

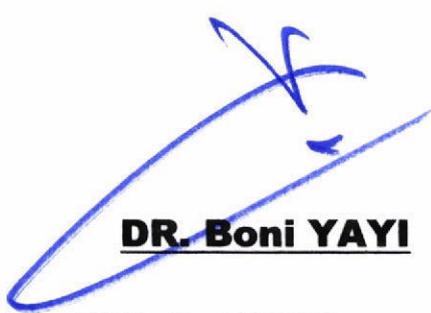
DECRETE

Article 1^{er} : Pour compter du 19 au 21 février 2008, Monsieur **Félix T. HESSOU**, Ministre de l'Intérieur et de la Sécurité Publique, est chargé de l'intérim du Ministre de la Décentralisation, de la Gouvernance Locale, de l'Administration et de l'Aménagement de Territoire pendant l'absence de Monsieur **Issa Démonlé MOKO** en mission au Togo et au Ghana.

Article 2 : Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le ..26..février..... 2008

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat,
Chef du Gouvernement


DR. Boni YAYI

Ampliations :

PR : 6 - AN : 4 - CC : 2 - CES : 2 - HAAC : 2 - MDGLAAT : 4 - SGG : 2 - AUTRES
MINISTERES : 26 - DEPARTEMENTS : 6 - JORB 1